

Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CDEN du 9 mars 2021

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale,

Le ministre a confirmé le 2 mars dernier sur « France Inter » le recrutement de 1700 médiateurs pour l'administration des tests salivaires dans les établissements scolaires. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous confirmez dans un courrier adressé aux écoles dimanche 7 mars plusieurs dispositions. Force Ouvrière prend acte de ces intentions et réitère néanmoins ses demandes à ce jour sans réponse :

- Combien de tests salivaires sont prévus pour notre département en cette rentrée ; est ce que toutes les écoles de Laval et de sa première couronne sont concernées ? Comment seront choisies les écoles concernées ?
- Si une vingtaine d'infirmières scolaires volontaires étaient mobilisées pour les tests RT-PCR avec prélèvements nasopharyngés, devons-nous considérer qu'elles le seront également pour les tests salivaires toujours au détriment de leurs missions ? Vous indiquez Monsieur le directeur académique que les CMS seront "renforcés"; pourriez-vous préciser ?
- Y aura-t-il des "médiateurs" déployés en Mayenne, si oui, combien sont prévus pour notre département et comment sera organisé leur service ?

FO sera attentif à ce que les personnels enseignants et AESH ne soient pas sollicités pour l'administration de ces tests auprès des élèves. Cela n'entre pas dans le cadre de leurs missions, et il n'y a aucune base statutaire réglementaire pour leur imposer de participer à ces prélèvements qui relèvent d'un acte médical. FO sera également vigilant sur le fait que la mise en place de ces tests salivaires n'entraîne pas de charge de travail supplémentaire pour les directeurs et directrices d'école.

Après avoir été privés de classe lors du premier confinement, le nombre d'élèves en grande difficulté scolaire a explosé. Cette situation catastrophique n'est pas le fruit du hasard mais la conséquence directe du refus du Ministre d'accorder des moyens supplémentaires pour faire face à la pandémie et de répondre à notre exigence d'un véritable plan d'urgence pour recruter les enseignants, les AESH, les infirmières, les psychologues et les médecins scolaires qui font tant défaut. Pourtant ce gouvernement continue à distribuer, sans aucune contrepartie, près de 100 milliards d'euros aux entreprises. Alors que parallèlement, notre Ministère annule en janvier des crédits 2020 pour un montant de plus de 212 millions d'euros. Ensuite ce sont 40 millions, et enfin le 12 février encore 400 millions supplémentaires pris sur le budget de l'Education Nationale pour l'année 2020. Au total ce sont plus de 600 millions au détriment de la création de postes, et des moyens pour l'école.

Dans le même temps, le ministre continue de dérouler son agenda social, il rend les conclusions d'un Grenelle (véritable machine à casser l'école publique) dont l'enveloppe est bien inférieure à ses économies, **dans le même temps**, les AESH vivent pour la plupart sous le seuil de pauvreté, **dans le même temps**, près de 2000 postes sont supprimés dans le 2nd degré, **dans le même temps**, les salaires des PE sont toujours en baisse. (Rappelons que pour un professeur des écoles au 11 échelon la perte de pouvoir d'achat subie en 20 ans est de 655,65 € brut mensuel), **dans le même temps**, le ministère n'a pas les moyens de fournir du matériel de protection adapté dans les écoles... La liste est encore longue !

Jean-Michel Blanquer prévoit près de 85000 euros supplémentaires en crédits pédagogiques pour expérimenter les CLA (contrats locaux d'accompagnement) correspondant à 35 emplois mobilisés et une enveloppe de 75 IMP pour le 1er

degré. Dans notre académie, désignée par le ministre avec deux autres pour cette expérimentation, le Recteur souhaite mettre en place un comité de suivi des CLA.

A ce stade, deux écoles lavalloises sont visées par cette nouvelle expérimentation territoriale : l'école Hillard et l'école Germaine Tillion. **Monsieur le directeur académique, nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer que l'acceptation de ce dispositif expérimental repose sur le strict respect du volontariat.**

Force Ouvrière alerte : ces expérimentations ne répondent pas aux demandes des personnels. La FNEC-FP FO demande qu'aucun recul en termes de conditions de travail et de régime indemnitaire pour les personnels des établissements REP+, la FNEC-FP FO refuse une part variable pour les indemnités REP et REP + et demande que celles-ci concernent tous les personnels y compris les AESH et les AED.

Le "quoi qu'il en coûte" de Monsieur Macron semble ne toujours pas s'appliquer à l'Education nationale"

La Mayenne s'est donc retrouvée gracieusement dotée d'une balance de postes nulle, empêchant donc d'emblée toute amélioration notable des remplacements liés ou non à la Covid; empêchant d'emblée la création de structures à hauteur des besoins de prise en charge du handicap et de la difficulté scolaire dont tout le monde s'accorde à dire, que si une catastrophe a peut-être été évitée quant aux conséquences du confinement, elle ne s'en est pas moins accentuée.

Si l'an dernier, face à la réaction des enseignants, des parents, des élus, le ministre avait réagi tardivement en recrutant au pied levé, afin de limiter les fermetures, force est de constater qu'il n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation. Malgré les intentions affichées pour le premier degré, aucune mesure supplémentaire et spécifiques ne vient améliorer les conditions de travail des enseignants et donc les conditions d'accueil de leurs élèves. Cette carte scolaire n'aura pas été facilitée par les déclarations de la ministre déléguée Mme Elimas qui a indiqué le mercredi 3 février devant le Sénat qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe « *dans les petites villes de moins de 5000 habitants sans accord du maire.* » Madame la secrétaire d'Etat, n'a à ce jour jamais démenti, contrairement à ce qu'indique notre ministère. **Nous demandons à ce que les engagements pris par la représentante du ministre soient tenus.**

Les élèves à besoins éducatifs particuliers sont de plus en plus nombreux par défaut dans les classes, en raison du manque de places en IME, en ITEP ou en ULIS, empêchant une réponse adaptée à la nature et au degré de leur handicap. Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), en mutualisant les personnels AESH, réduisent partout l'aide, souvent déjà insuffisante, pour nombre de ces élèves. **Force Ouvrière émettra un vœu à ce propos lors de ce CDEN et nous vous remercions d'en tenir compte et de le soumettre au vote.**

Si nous voyons en effet apparaître des postes dans l'enseignement spécialisé, et notamment dans la prise en charge des élèves avec autisme, ils ne sont au mieux qu'une réponse à des exigences liées à des cahiers des charges issus de la stratégie nationale pour l'autisme. En tout état de cause, ils ne peuvent répondre à tous les besoins que ce soient dans la prise en charge des besoins particuliers ou dans la constitution d'un service de remplacement encore plus efficace.

Par ailleurs qu'en est-il des professeurs des écoles contractuels recrutés en décembre et dont le contrat prenait fin ces derniers jours ? La crise sanitaire met en exergue le manque d'enseignants remplaçants dans les écoles. **FO** demande à nouveau l'ouverture de la liste complémentaire des concours et dans l'immédiat, se prononce pour le prolongement des contrats des contractuels recrutés en décembre 2020 ainsi que leur stagiairisation au terme de leur contrat, pour toutes celles et ceux qui le souhaitent.

Enfin, la FNEC-FP **FO** prend acte du premier recul du gouvernement sur le projet de loi 4D. Nous dénonçons depuis le 17 décembre dernier le transfert des médecins et infirmiers vers les collectivités territoriales et la double tutelle des adjoints-gestionnaires. Face à la mobilisation des personnels et de leurs organisations syndicales opposées à ce projet, celui-ci a été présenté devant le Conseil d'État sans aucun article sur le sujet. La FNEC-FP **FO** reste opposée à l'ensemble du projet de loi.

Nous continuons notamment de dénoncer la volonté du gouvernement de placer les adjoints-gestionnaires des EPLE sous une double tutelle État / collectivités même si le projet de loi évoque désormais un aspect expérimental.

La FNEC-FP **FO** s'est toujours opposée aux expérimentations locales et a toujours défendu un cadre statutaire national. Nous observons par ailleurs que les expérimentations ont souvent vocation à être pérennisées !

La FNEC-FP **FO** 53 revendique l'abandon du projet de loi 4D et alerte parents et élus sur les conséquences de la mise en œuvre d'un tel projet.

Nous vous remercions.